

**APPEL A LABELLISATION DE PROJETS**

# **Appel à Labellisation 2019**

## **Annexe 2 – Cahier des charges et appui proposé par les Instituts techniques**

### **Contenu**

1. Des objectifs cohérents avec ceux de Syppre :	1
2. Management du projet	1
3. Le cahier des charges par volet technique :	1
a. Cahier des charges de l'observatoire .....	2
b. Cahier des charges des plateformes prospectives .....	4
c. Cahier des charges des réseaux d'agriculteurs .....	13
d. Cahier des charges « système d'information » .....	15
e. Cahier des charges communication .....	16

## 1. Des objectifs cohérents avec ceux de Syppre :

Tout en contribuant aux enjeux de sa région, il est demandé que le projet vise les objectifs nationaux de Syppre : produire en quantité et en qualité pour répondre aux attentes des filières, assurer la rentabilité économique et viser l'excellence environnementale.

## 2. Management du projet

L'animation nationale de Syppre se réalise dans le cadre de séminaires techniques qui ont lieu deux fois par an. En complément, une instance de coordination, associant des représentants des 3 instituts fondateurs de Syppre et les porteurs des nouveaux projets, se réunira une fois par an.

Au niveau local, il appartiendra au porteur d'un nouveau projet d'organiser le management qui associera :

- L'organisme porteur du projet
- Des partenaires concernés par les objectifs et les contraintes identifiés localement

Pour la réalisation des volets techniques, un porteur de projet peut s'appuyer sur des partenaires, par exemple pour recueillir des informations pour l'observatoire, pour assurer l'animation du réseau d'agriculteurs, etc. Dans ce cas, le porteur du projet est garant des ressources mobilisées, des travaux réalisés, des résultats et des livrables produits par les partenaires.

## 3. Le cahier des charges par volet technique :

Dans chaque territoire, Syppre comprend 3 volets techniques dont la mise en place peut être progressive sur une durée maximale de 5 ans. Un nouveau projet pourra donc commencer par un ou deux volets, à condition qu'il indique comment il envisage de mettre en place le ou les autres volets.

Les moyens et méthodes mis en œuvre dans les 3 volets doivent permettre :

- De traiter les enjeux nationaux et régionaux, et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés à ces deux échelles.
- D'apporter des connaissances nouvelles sur les combinaisons de leviers et techniques permettant d'atteindre ces objectifs.
- D'assurer une valorisation régionale des résultats et une valorisation nationale permettant des analyses transversales

Les thématiques techniques prioritaires dans un projet dépendent des enjeux régionaux, mais 3 d'entre-elles doivent systématiquement être abordées, car elles sont spécifiques de l'approche systémique pluriannuelle et elles ont un rôle majeur dans la multi-performance : la fertilité des sols, le bilan Carbone et la gestion de la flore adventice. Ceci justifie qu'elles soient spécifiquement mentionnées dans le cahier des charges des volets ci-dessous.

## a. Cahier des charges de l'observatoire

Les objectifs de l'observatoire de Syppre sont les suivants :

- **Comparer la multi-performance** des fermes des réseaux d'agriculteurs innovants et des plateformes expérimentales Syppre à un échantillon large d'exploitations dans un contexte de production comparable représenté par une aire géographique représentative
- **Approfondir par des actions ciblées des thèmes priorités** dans les Comités de pilotage régionaux de Syppre. Les approfondissements thématiques sont optionnels et spécifiques à chaque région. Exemples de thèmes retenus par une ou plusieurs des 5 régions du dispositif actuel : (1) étude de l'effet des innovations testées dans les plateformes et les réseaux sur les performances de durabilité des systèmes de culture, (2) règles de gestion de l'interculture.
- **Qualifier la variabilité des pratiques et des performances** au sein des systèmes de culture proches des témoins régionaux.

Cet observatoire est pérenne. Il est ciblé sur chacune des régions où sont positionnées des plateformes expérimentales et des réseaux d'agriculteurs innovants. Il repose sur 4 tâches qui sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Objectifs et contenus des tâches de l'observatoire	Explication et justification	Cahier des charges		Engagement des 3 Instituts
		Eléments obligatoires	Eléments facultatifs	
<b>Définir la zone de représentativité de la plateforme expérimentale Syppre et des réseaux d'agriculteurs associés</b>	Positionner l'observatoire des exploitations agricoles dans un contexte de production comparable à celui de la plateforme expérimentale et des agriculteurs des réseaux  Connaître la zone d'extrapolation géographique des résultats de la plateforme et des réseaux	La définition de l'aire de représentativité est obligatoire		
<b>Décrire des fermes types représentatives de la zone géographique et évaluer leur multi-performance</b>		Au moins une ferme type décrite, évaluée et actualisée régulièrement  Evaluation avec l'outil SYSTERRE®	Plusieurs fermes types  Actualisation chaque année	Mise à disposition de SYSTERRE® et d'une base de données pour créer une ferme type (fermothèque), formation et appui à l'utilisation.
<b>Approfondissements thématiques : décrire différentes options (par exemple, différents modes de gestion de l'interculture) et les évaluer avec SYSTERRE®</b>	Evaluer la multi-performance des innovations ayant un intérêt particulier pour la zone de représentativité, à minima en lien avec les 3 thématiques propriétaires s		Ces approfondissements sont facultatifs	Appui pour décrire les différentes options
<b>Générer en routine des cartes opérationnelles</b>	La spatialisation des données collectées et leur présentation sous forme de cartes visuelles est un point clé pour une valorisation optimale des données de l'observatoire et pour positionner la plateforme expérimentale et les exploitations agricoles des réseaux.	Cartes qui décrivent le contexte régional : les milieux (sols, climats), les systèmes de culture et leurs évolutions, etc.	Cartes pour les approfondissements thématiques	Appui en cartographie et SIG

## b. Cahier des charges des plateformes prospectives

Le cahier des charges pour le dispositif expérimental doit garantir :

- Que les systèmes expérimentés répondent aux objectifs nationaux et locaux,
- Que les moyens nécessaires sont mobilisés pour garantir la mise au point de systèmes réussis
- Que les moyens nécessaires sont réunis pour objectiver les résultats des systèmes, et déterminer les conditions de réussite des combinaisons de leviers ou des techniques innovantes mises en œuvre

Dans le but d'**acquérir des références « systémiques »**, les systèmes font l'objet de suivis et de diagnostics en cours de campagne. Le but est multiple : i/ guider la mise en œuvre des règles de décision et diagnostiquer leur efficacité ; ii/ comprendre les accidents de culture ; iii/ évaluer les performances des systèmes.

Les plateformes prospectives ont aussi pour vocation d'être des supports de communication, de réflexion, de formation à destination des agriculteurs, conseillers, techniciens et pour les équipes des instituts. Il s'agit de promouvoir une nouvelle forme d'agriculture qui concilie les performances productives, économiques et environnementales. En revanche, les plateformes n'ont pas pour vocation de faire adopter telle quelle l'intégralité des systèmes de culture qui y sont expérimentés.

Remarque : Un projet candidat peut disposer d'une plateforme déjà mise en place. Elle pourra être intégrée dans Syppre sous réserve que le cahier des charges proposé ici soit respecté. Des adaptations pourront être proposées en cas d'écarts mineurs.

Objectifs et contenu	Explication et justification de la règle prédéfinie	Cahier des charges		Engagement des 3 Instituts
		Eléments obligatoires	Eléments facultatifs	
<b>Cadre général, étapes de conception avant expérimentation</b>				
<b>Objectifs de la plateforme</b> Les plateformes prospectives accueilleront deux types de systèmes : - Un <b>système « témoin »</b> : système de référence représentatif des systèmes locaux (cultures et successions), conduit de façon optimisée par l'application de techniques validées et maîtrisées, intégrant les connaissances et techniques diffusées par les instituts. - Un <b>système « innovant »</b> , répondant aux enjeux futurs des exploitations de grandes cultures	Des objectifs communs avaient été définis au lancement du projet Syppre. Ce cadre commun est décliné dans différentes régions et différents contextes. Le but est de : - Couvrir un ensemble de contextes bien représentés à l'échelle nationale - Favoriser la variété des solutions proposées et testées - Tester certaines solutions partagées entre plusieurs plateformes dans des contextes différents - Rassembler des résultats pour une analyse d'ensemble	- <b>Deux systèmes</b> sont comparés, dont l'un joue le rôle de témoin - Les systèmes respectent les <b>objectifs communs de Syppre</b> : productivité, performances économique et environnementale - On s'assure que le système innovant répond à un ou plusieurs <b>enjeux locaux</b> , en particulier environnementaux.	Des systèmes supplémentaires peuvent être testés (dans la mesure où des moyens humains et matériels suffisants sont mobilisés)	Accès à l'ensemble des documents descriptifs relatifs aux plateformes existantes

Un groupe de conception sera constitué, **groupe d'experts locaux**, de compétences et domaines d'activité variés, sollicités pour leur connaissance des systèmes de cultures locaux, des filières, des enjeux environnementaux en lien avec le contexte pédoclimatique.

Des **ateliers de conceptions** seront conduits pour

- S'approprier les objectifs généraux de Syppre
- Définir des enjeux locaux, en particulier environnementaux, traduits en objectifs locaux.
- Elaborer des systèmes innovants, dans le cadre général d'objectifs Syppre complété par ces enjeux régionaux.

L'exercice de conception avec des acteurs locaux est un gage de pertinence du projet vis-à-vis de l'agriculture de la région

C'est un gage d'appropriation ultérieure de résultats qui répondent à des attentes réelles

Si la plateforme n'existe pas encore :

- **Co-conception** par des acteurs locaux
- Respect du **cadre d'objectif** commun, répondant à l'enjeu de la multi-performance, assorti d'une appropriation locale et de réponse à des enjeux environnementaux priorités dans le contexte de la plateforme.

Si la plateforme est déjà en place:

- description des objectifs régionaux et des stratégies pour les atteindre.
- description des systèmes en place.
- données descriptives détaillées pour une évaluation multicritère des systèmes.
- acceptation d'une étape de reconception si un point faible majeur est identifié.

Pour une plateforme déjà en place, description de la méthode de conception des systèmes.

- Pour un projet labellisé Syppre, les instituts proposeront un accompagnement du projet par un ingénieur de l'action Syppre, qui jouera le rôle de correspondant.
- Une participation effective du correspondant aux ateliers de conception peut être proposée.
- De même, les instituts proposeront un accompagnement dans l'évaluation ex ante de systèmes prototypes ou du (des) système(s) déjà en place.

Lors des ateliers de conception des systèmes, le **choix des cultures** devra respecter certaines règles assignées à l'ensemble des plateformes Syppre, pour le système témoin et pour le(s) système(s) innovant(s).

Le choix des cultures, tant dans le système témoin que dans le système innovant, est gage de crédibilité, d'acceptabilité et de transférabilité des résultats.

Le système témoin sera **représentatif** des systèmes actuels dans le milieu considéré.

Pour le système innovant, on ne retiendra que des cultures présentant un **débouché existant** ou en développement, pouvant représenter a minima plusieurs milliers d'ha dans le contexte régional.

Le système peut inclure une culture locale et mineure, dite "de niche", si son insertion ne modifie pas en profondeur l'analyse économique ou la conduite de l'ensemble du système et ne grève pas l'intérêt du système dans une analyse transversale

Selon les besoins, les ITA peuvent apporter une expertise régionale sur les systèmes en place (construction du système témoin) ou l'évaluation des débouchés de cultures particulières.



Objectifs et contenu	Explication et justification de la règle prédéfinie	Cahier des charges		Engagement des 3 Instituts	
		Eléments obligatoires	Eléments facultatifs		
<b>Mise en place de la plateforme</b>					
<b>Choix du site</b>	<p>Le <b>choix du site</b> expérimental demande de répondre à plusieurs exigences de qualité et une assurance de durabilité pour une expérimentation systèmes ambitieuse.</p>	<p>La qualité des résultats attendus est fortement dépendante des aptitudes du site expérimental</p> <p>L'appropriation des résultats par les agriculteurs sera tributaire de la conformité du site avec le milieu choisi initialement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site doit être <b>conforme au contexte</b> (région, milieu physique) qui aura été précisé lors des ateliers de conception.</li> <li>- Sa <b>mise à disposition</b> doit pouvoir être garantie pour plusieurs années : permettant dans l'idéal de suivre 2 vraies rotations du système innovant</li> <li>- La <b>disponibilité du matériel</b> agricole doit être garantie</li> </ul>	<p>Des caractéristiques mineures de la parcelle expérimentale, non conformes au milieu souhaité, peuvent être acceptées.</p>	<p>Les instituts mettent à disposition les protocoles qui ont été établis pour évaluer l'homogénéité des parcelles et décrire les milieux.</p>
<b>Dispositif</b>	<p>Les plateformes Syppre actuelles présentent plusieurs caractéristiques communes définies au démarrage du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parcelles sont dimensionnées pour une <b>utilisation de matériels agriculteurs</b>.</li> <li>- <b>Toutes les modalités (systèmes x culture) sont présentes tous les ans.</b></li> <li>- Les dispositifs comprennent <b>2 ou 3 répétitions</b> de toutes les modalités.</li> </ul>	<p>Toujours dans un souci de recevabilité des résultats et de transfert des solutions proposées, le projet Syppre s'est donné comme objectif, pour chaque plateforme, de tester les solutions et les systèmes dans une conduite la plus proche possible de celle de l'agriculteur ; pour autant cette contrainte partagée ne doit pas dégrader la qualité des résultats établis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La <b>dimension des parcelles</b> est suffisante pour un travail "en vraie grandeur".</li> <li>- Chaque terme de la rotation est <b>présent chaque année</b> (nécessaire pour une évaluation des performances)</li> </ul> <p>Pour une plateforme déjà en place, la description détaillée du dispositif sera impérative. Elle inclura les matériels disponibles pour la réalisation des travaux.</p>	<p>Le nombre de répétitions ajusté selon l'espace disponible sur le site</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les instituts proposent un descriptif détaillé des dispositifs des plateformes Syppre en place.</li> <li>- Un appui méthodologique peut être proposé lors de l'étape de construction du dispositif.</li> </ul>

Objectifs et contenu	Explication et justification de la règle prédéfinie	Cahier des charges		Engagement des 3 Instituts
		Eléments obligatoires	Eléments facultatifs	
<b>Conduite de l'expérimentation, mesures et observations</b>				
<b>Mesures point 0</b> Des <b>mesures initiales</b> sur le site expérimental permettent d'évaluer les effets des systèmes sur le milieu à moyen ou long terme.  Les mesures proposées et effectuées sur les plateformes initiales se veulent exhaustives.  Elles caractérisent : - Le sol : description pédologiques, agronomiques (texturale, structurale, chimique, microbiologique) - La flore adventice - La macrofaune (vers de terre)	La valorisation des plateformes à moyen et long terme demande une caractérisation complète de l'état initial, vis-à-vis : - D'aptitudes ou de la sensibilité du sol (biodisponibilité de nutriments, stabilité structurale, érosivité, potentiel de minéralisation d'azote...) - De service écosystémiques attendus (stockage C, biodiversité) - De l'état sanitaire (flore adventices, pathogènes telluriques)  Le même éventail de mesures, effectuées selon les mêmes protocoles pour chacun des dispositifs Syppre permettra des comparaisons entre sites, donc une analyse conjointe	Des mesures, analyses, ou observations initiales sont obligatoires pour apporter des résultats sur les <b>enjeux prioritaires</b> de l'action Syppre : fertilité du sol, bilan carbone, adventices.	Pour des plateformes déjà en place, ou par nécessité d'enveloppe budgétaire, des caractéristiques non prioritaires au regard du milieu et des objectifs priorités peuvent être mises à l'écart.	Les instituts mettent à disposition : - Des protocoles d'observations et de mesures  - Un appui de spécialistes des instituts pour l'interprétation des résultats des analyses.  - Le rassemblement des mesures et analyses commentés dans un rapport "point 0".  - Une contribution effective à la réalisation de mesures particulières demandant une technicité particulière.

Suiv expérimental

Les essais systèmes sont conduits sur la base de **règles de décision**, définies au démarrage pour se donner toutes les chances d'obtention des objectifs. Elles sont revisitées à l'issue de chaque campagne.

Les plateformes sont des laboratoires de conduites de systèmes qui doivent être adaptables dans les conditions propres à chaque exploitation. Le transfert de règles de décision favorise une appropriation et une adaptation par chaque exploitant dans son propre contexte.

- Le pilotage des systèmes doit être régi par l'application de **règles de décision**.

- Un ensemble de données descriptives de la conduite des systèmes sera saisi en cours de campagne dans SYSTERRE® : **itinéraires culturaux détaillés, rendements**. L'outil sera aussi utilisé pour stocker les **règles de décision** appliquées et l'analyse de leur application.

- En cas de cultures nouvelles ou de conduites non présentes dans les déclinaisons actuelles, il faudra éventuellement adopter de critères spécifiques.

Des adaptations de protocoles seront alors envisagées

- Une aide ponctuelle pourra être apportée lors de l'écriture des règles de décision.

- Les séminaires proposés contribuent à analyser les résultats par des échanges inter plateformes.

- Les Protocoles et modes opératoires communs sont mis à disposition.

Les cultures sont l'objet **d'observations et de mesures**, dont certaines ne sont vouées qu'à la prise de décision, d'autres établies pour rendre compte de l'état des cultures en cours de campagne et établir un diagnostic agronomique analysant les résultats à l'issue de la campagne

Un pool de mesures et observations communes aux plateformes, établies selon des modes opératoires communs, faciliteront une analyse d'ensemble des résultats des plateformes Syppre, et les comparaisons entre elles

- Certaines **techniques ou outils d'intérêt**, appliqués ou utilisés dans plusieurs plateformes, feront l'objet d'une analyse transversale. Pour celles-ci, les protocoles et modes opératoires devront être communs aux plateformes Syppre. De même, les thèmes priorités dans l'action Syppre doivent faire l'objet de protocoles communs pour des suivis dans l'ensemble des plateformes, permettant de suivre la fertilité des sols, le bilan carbone et les flores adventices.

- Pour les techniques ou pour les enjeux considérés non prioritaires dans l'action Syppre, des modes opératoires pourront être allégés pour privilégier des évaluations qualitatives.

Objectifs et contenu	Explication et justification de la règle prédéfinie	Cahier des charges		Engagement des 3 Instituts
		Eléments obligatoires	Eléments facultatifs	
Synthèses, livrables annuels				
<b>Synthèses des résultats</b>	<p>Le <b>recueil des résultats</b> et la réalisation des <b>diagnostics</b> agronomiques doivent respecter un <b>format prédéfini</b> commun à l'ensemble des plateformes Syppre</p>	<p>Les contenus et formats des synthèses annuelles ont fait l'objet d'un travail spécifique afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver l'ensemble des suivis et résultats</li> <li>- Faciliter la lecture des résultats des plateformes individuelles, en particulier par des représentations résumées des résultats</li> <li>- Faciliter la lecture transversale des résultats de différentes plateformes, par l'utilisation d'un format commun</li> <li>- Faciliter la compréhension des résultats pour leur appropriation et leur transfert, l'identification de sujets de communication dans la continuité du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le format des recueils de données et observations, ainsi que les rapports annuels d'expérimentation, seront <b>conformes aux modèles utilisés</b> pour l'ensemble des plateformes Syppre.</li> <li>- Il sera demandé de <b>respecter le calendrier</b> déjà institué pour les plateformes actuelles.</li> </ul>	<p>Pour des plateformes déjà en place, une reprise des résultats antérieurs dans le cadre Syppre sera facultative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les instituts ont déjà travaillé sur les formats de rapports et diagnostics, et proposent les versions abouties aux nouvelles déclinaisons.</li> <li>- Des rapports existants peuvent être pris pour modèle.</li> </ul>

Partage des résultats

Contribuer à la **vie du projet** Syppre par l'apport d'expérience, de résultats, d'analyse

Elle passe par une **implication dans les séminaires** du projet, dans la communication, dans différentes actions de transfert

L'une des richesses du projet Syppre est de reposer sur différentes déclinaisons régionales qui répondent à des enjeux et des conduites communes

La mise en commun de résultats est un passage obligé pour valoriser l'ensemble

- L'ensemble des **résultats** sera versé à l'ensemble des partenaires de l'action Syppre.

- Ces résultats seront intégrés dans l'ensemble des résultats des plateformes pour des **analyses transversales**.

- Les responsables de protocole et opérateurs en charge de piloter les systèmes participeront aux **séminaires** Syppre.

- Une contribution aux **travaux de synthèse**, rédactions d'articles, publications conjointes Syppre, est attendue.

Les thèmes de communication sont débattus et choisis en respectant les avis des partenaires

- Les instituts organisent les séminaires (deux par an), assortis de visites des plateformes, échanges avec les experts thématiques des instituts

- Les actions de communication sont animées par le comité éditorial Syppre

Les partenaires bénéficient des canaux de diffusion déjà en place : documents de présentation institutionnels, site Internet, compte Twitter.

### c. Cahier des charges des réseaux d'agriculteurs

Les objectifs des réseaux d'agriculteurs sont de :

- **Favoriser les échanges mutuels de connaissances** entre agriculteurs, plateformes expérimentales et partenaires régionaux, pour stimuler l'innovation
- **Contribuer à l'accompagnement des agriculteurs** innovant dans leur exploitation :
  - o Accompagnement et mise au point de démarches et outils dans quelques réseaux
  - o Mise à disposition au-delà du projet des innovations et connaissances générées dans le cadre des plateformes et des réseaux, et des méthodes d'observation et de diagnostic, afin de toucher plus largement les agriculteurs
- **Donner à voir les innovations** mises en œuvre par des agriculteurs

Objectifs et contenus des tâches des réseaux	Explication et justification	Cahier des charges		Engagement des 3 Instituts
		Eléments obligatoires	Eléments facultatifs	
Constituer le réseau	Si possible, on cherche à mobiliser un réseau existant constitué	<p>Exploitations dans un contexte semblable à celui de la plateforme expérimentale, en termes de sol, de climat, de systèmes d'exploitation et d'enjeux prioritaires</p> <p>Le réseau peut s'être constitué pour répondre à des problématiques ponctuelles (par exemple, améliorer la maîtrise d'une culture ou d'une technique) et il faut que les agriculteurs intègrent progressivement les enjeux de multi-performance et un raisonnement à l'échelle du système de culture</p> <p>Concevoir au moins une ferme type innovante et évaluer sa multi-performance avec SYSTERRE®</p>	Décrire l'exploitation de chaque agriculteur du réseau dans SYSTERRE®	

Animer le réseau	La démarche consiste à accompagner les agriculteurs à l'échelle du système. L'animation du réseau pourra être réalisée par un partenaire du candidat à la labellisation, notamment dans le cas d'un réseau existant.	<p>Une animation de groupe permet de partager les outils, les expériences et les idées, et de faire le lien avec la plateforme expérimentale, pour stimuler l'innovation et pour obtenir progressivement une adhésion aux enjeux de la plateforme</p> <p>Des visites des parcelles des agriculteurs des réseaux et de la plateforme sont organisées</p> <p>Les innovations et les approches originales d'accompagnement qui sont repérées dans le réseau sont formalisées et partagées</p>	La place des partenaires régionaux (chambres d'agriculture, etc.) est centrale, car ils contribuent aux échanges mutuels de connaissances et à la dissémination de la démarche, des outils et des connaissances produites. La structure qui fait la demande de labellisation doit donc associer si possible des partenaires régionaux, soit lors des animations de groupes d'agriculteurs si elle anime elle-même le réseau, soit dans le cadre de l'animation réseau/plateforme.	Appui à l'accompagnement
Mise au point de méthodes de test et d'évaluation des innovations	Les méthodes de test et d'évaluation des innovations ont une importance majeure, car la démarche ne doit pas être du conseil descendant. Chaque agriculteur possède en effet ses propres objectifs et contraintes et il lui faut des clefs pour imaginer et tester les innovations dans son milieu et les comparer à ses pratiques habituelles.	Des méthodes d'observations et des tableaux de bord sont donc proposés aux agriculteurs qui contribuent à leur mise au point	Proposition de méthodes d'observations et de tableaux de bords, pour qu'elles soient mises au point par les réseaux	

#### d. Cahier des charges «système d'information»

Les données produites dans les 3 volets du projet régional (observatoire, plateforme expérimentale, réseau d'agriculteurs innovants) restent la propriété des partenaires qui les produisent. Ces derniers s'engagent cependant à une mise à disposition de ces données, en vue d'en permettre une analyse collective, et de contribuer à des analyses transversales au sein du réseau. Dans ce but, il est demandé aux partenaires de mettre en place des moyens pour intégrer les données issues de leur projet dans le système d'information (SI) établi pour l'action Syppre.

Cahier des charges		Engagement des 3 Instituts
Eléments obligatoires	Eléments facultatifs	
<p>SI « Système » : <b>Utilisation de SYSTERRE®</b> pour la description, l'aide à l'analyse et l'évaluation des systèmes étudiés. Participation aux séminaires de formation aux nouvelles fonctionnalités de l'outil</p> <p>Suivi des protocoles de saisie établis pour chaque volet du projet Syppre</p>		<p>Mise à disposition et maintenance de l'outil</p> <p>Mise à disposition de protocole de saisies conçus pour chaque volet du projet Syppre</p> <p>Organisation de séminaires pour les utilisateurs de SYSTERRE® partenaires de Syppre</p>
<p>SI « Mesures et observations » : <b>Utilisation d'un outil d'enregistrement et d'aide à l'analyse des données</b> issues des mesures et observations réalisées sur les plateformes expérimentales et chez les agriculteurs des réseaux</p>	<p>Utilisation des outils ayant les mêmes fonctionnalités que Silena, RNDEXP,...</p> <p>Développement de « ponts informatiques » pour rassembler les données</p>	<p>Mise à disposition d'une description des fonctionnalités requises ou de fichiers de saisie</p> <p>Développement de « ponts informatiques » pour rassembler les données</p>

Les trois instituts projettent que les connaissances produites dans l'Action Syppre soient capitalisées dans un outil dans l'objectif de favoriser leur capitalisation, partage et mise à jour. Les nouveaux partenaires seront invités à étudier l'intérêt de cette démarche.



## e. Cahier des charges communication

La communication concerne les actions permettant de :

- Faire connaître le projet dans un objectif de notoriété (**Communication institutionnelle**)
- Diffuser les informations, connaissances, outils qui en sont issues, et aider à leur appropriation (**Communication technique**)

Cahier des charges		Engagement des 3 Instituts
Eléments obligatoires	Eléments facultatifs	
Communication institutionnelle : - <b>Respect de la charte graphique et de la charte des bonnes pratiques « Syppre »</b> - <b>Production de supports de présentation : plaquette, vidéo, etc.</b> - <b>Organisation d'événements de communication sur la plateforme</b>	- participation à des événements nationaux ou Internationaux	Mise à disposition des éléments graphiques et bonnes pratiques de communication Appui à la conception de la plaquette régionale Mise à jour des supports de communication nationaux Assistance technique
Communication technique : - <b>Contribution à la production de supports nationaux de communication</b> - <b>Rédaction d'articles techniques régionaux</b> - <b>Alimentation du site internet</b> - <b>Contribution au compte twitter</b>	- participation à des événements nationaux ou Internationaux	Relations avec le Comité Editorial Assistance à la production des articles